

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N°102/2023

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D'AFFICHAGE
EN EXERCICE :	PRESENTS :	VOTANTS :	22 SEPTEMBRE 2023	22 SEPTEMBRE 2023
40	25	36		
<b>OBJET :</b> Désignation d'un nouveau membre titulaire représentant la Communauté de Commune Vallée des Baux- Alpilles (CCVBA) au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles (PETR)				
<b>RESUME :</b> Par délibération n°88/2020 en date du 16 septembre 2020, modifiée par délibération n°10/2022 en date du 11 février 2022, le conseil communautaire avait désigné les représentants titulaires et suppléants de la CCVBA au PETR du Pays d'Arles. Suite à la démission de Monsieur Bernard WIBAUX de ses fonctions de conseiller municipal et donc de ses fonctions de conseiller communautaire, il convient de désigner un nouveau représentant titulaire de la CCVBA au PETR du Pays d'Arles.				

L'an deux mille vingt-trois,  
le vingt-huit septembre,  
à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Pierre Emmanuel de la commune de Saint-Etienne-du-Grès, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

**PRESENTS :** MMES ET MM. ARNOUX Jacques ; BISCIONE Marion ; BLANC Patrice ; CALLET Marie-Pierre ; CARRE Jean-Christophe ; CASTELLS Céline ; CHERUBINI Hervé ; COLOMBET Gabriel ; FAVERJON Yves ; FRICKER Jean-Pierre ; GARNIER Gérard ; MANGION Jean ; MARECHAL Edgard ; MARIN Bernard ; MISTRAL Magali ; MORICELLY Benjamin ; MOUCADEL Stéphanie ; OULET Vincent ; PELISSIER Aline ; PLAUD Isabelle ; PONIATOWSKI Anne ; ROGGIERO Alice ; SALVATORI Céline ; SANTIN Jean-Denis ; SCIFO-ANTON Sylvette ;

**ABSENTS :** MMES ET MM. BLANCARD Béatrice ; GARCIN-GOURILLON Christine ; MAURON Jean-Jacques ; MILAN Henri ;

**PROCURATIONS :**

- De M ALI OGLOU Grégory à M BLANC Patrice
- De MME BODY-BOUQUET Florine à M FAVERJON Yves
- De MME CHRETIEN Muriel à MME ROGGIERO Alice
- De MME DORISE Juliette à M COLOMBET Gabriel
- De M ESCOFFIER Lionel à MME MOUCADEL Stéphanie
- De M GALLE Michel à MME SCIFO-ANTON Sylvette
- De M GESLIN Laurent à MME CALLET Marie-Pierre
- De MME JODAR Françoise à M CHERUBINI Hervé
- De MME LICARI Pascale à M SANTIN Jean-Denis
- De M THOMAS Romain à MME SALVATORI Céline
- De MME UFFREN Marie-Christine à MME PELISSIER Aline

**SECRETARE DE SEANCE :** MME CALLET Marie-Pierre

## Le conseil communautaire,

Rapporteur : Hervé CHERUBINI

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-33, L. 5211-1, L. 5711-1 et L. 5741-1 et suivants ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> septembre 2022 portant approbation des statuts de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles ;

**Vu** les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles (PETR) ;

**Vu** la délibération n°88/2020 du conseil communautaire en date du 16 septembre 2020 désignant les représentants de la CCVBA au PETR du Pays d'Arles ;

**Vu** la délibération n°10/2022 du conseil communautaire en date du 11 février 2022 portant modification de la délibération n°88/2020 ;

**Vu** le courrier de la sous-préfecture d'Arles du 18 juillet 2023 actant de la démission de Monsieur Bernard WIBAUX de ses fonctions de conseiller municipal et donc de ses fonctions de conseiller communautaire ;

**Considérant** que les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles (PETR) prévoient que :

- Le nombre de membres au sein du Conseil Syndical est de 24 titulaires et 24 suppléants, dont 5 titulaires et 5 suppléants désignés par l'organe délibérant de la CCVBA ;
- Il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner en son sein ses représentants.

**Considérant** que le conseil communautaire avait désigné, depuis le 11 février 2022, les représentants suivants :

Titulaires	Suppléants
Hervé CHERUBINI	Alice ROGGIERO
Pascale LICARI	Gérard GARNIER
Bernard WIBAUX	Jean-Christophe CARRE
Anne PONIATOWSKI	Lionel ESCOFFIER
Jean MANGION	Laurent GESLIN

**Considérant** qu'en raison de la démission de Monsieur Bernard WIBAUX de ses fonctions de conseiller municipal et donc de ses fonctions de conseiller communautaire, son siège a été déclaré vacant ;

**Considérant** qu'il convient de procéder à une nouvelle désignation d'un représentant titulaire au PETR.

### Délibère :

**Article 1 : Désigne** Madame Aline PELISSIER en tant que représentant titulaire de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles au PETR du Pays d'Arles ;

**Article 2 : Fixe** les représentants titulaires et suppléants de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles au PETR du Pays d'Arles :

Titulaires	Suppléants
Hervé CHERUBINI	Alice ROGGIERO
Pascale LICARI	Gérard GARNIER
Aline PELISSIER	Jean-Christophe CARRE
Anne PONIATOWSKI	Lionel ESCOFFIER
Jean MANGION	Laurent GESLIN

**Article 3 : Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Par : **POUR : 36 Voix** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,  
Hervé CHERUBINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).